

FLASH FLAVESCENCE DOREE 2010

[Arrêté du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.](#)

[Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.](#)

[Arrêté du 3 septembre 1990 relatif au contrôle sanitaire des végétaux et produits végétaux](#)

La flavescence dorée est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Il est transmis par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles. Cette maladie est en recrudescence dans les vignobles. La lutte contre l'insecte vecteur et l'arrachage des vignes infectées sont aujourd'hui les seuls moyens de ralentir la progression de la maladie dans les vignes en place. La lutte doit être collective pour être efficace.

LA GESTION DE LA LUTTE HORS GDON :

Merci au GDON du libournais qui nous a signalé les premières observations de larves de *Scaphoïdus titanus* le 07 mai. Les traitements spécifiés dans l'Arrêté Préfectoral doivent donc être appliqués aux dates suivantes :

Dates dans le cas de produits non homologués Agriculture Biologique:

	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)	1 TRAITEMENT
T 1 Larvicide	du 07 au 13 juin (semaine 23)	du 07 au 20 juin (semaine 23 à 24)	du 07 au 20 juin (semaine 23 à 24)	du 07 au 20 juin (semaine 23 à 24)
T2 Larvicide	du 21 juin au 28 juin, (semaine 25)	PAS DE T2	PAS DE T2	PAS DE T2
T3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans les avertissement agricoles).		Déclenché entre le 15 juillet et le 15 août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	PAS DE T3

Pour les communes en piégeage, les viticulteurs seront avertis individuellement du dépassement de seuil et donc du déclenchement du traitement T3.

Dates dans le cas de l'utilisation des pyréthrinés d'origine naturelle .

Les conditions d'application pour la préparation commerciale PYREVERT sont de 3 traitements larvicides à 8 jours positionnés de la façon suivante :

Voici les dates de traitement pour les différents cas de figures possibles :

	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)	1 TRAITEMENT
T 1 Larvicide	Du 31 mai au 06 juin (semaine 22)	du 31 mai au 13 juin, (semaine 22-23)	du 31 mai au 13 juin, (semaine 22-23)	Du 31 mai au 13 juin, (semaine 22-23)
T2 Larvicide	du 07 juin au 13 juin, (semaine 23)	du 14 juin au 20 juin, (semaine 24)	<i>PAS DE T2</i>	<i>PAS DE T2</i>
T3 Larvicide ou Adulticide	du 14 juin au 20 juin, (semaine 24)	<i>PAS DE T3</i>	Déclenché entre le 15 juillet et le 15 août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	<i>PAS DE T3</i>

- Les applications se font préférentiellement le soir (photosensibilité).
L'autorisation prévoit 3 applications maximum.

Attention les vignes mères de greffons et de porte-greffes doivent obligatoirement recevoir trois traitements.

Voir en annexe le nombre de traitements obligatoires des communes par département.

LA GESTION DE LA LUTTE EN GDON :

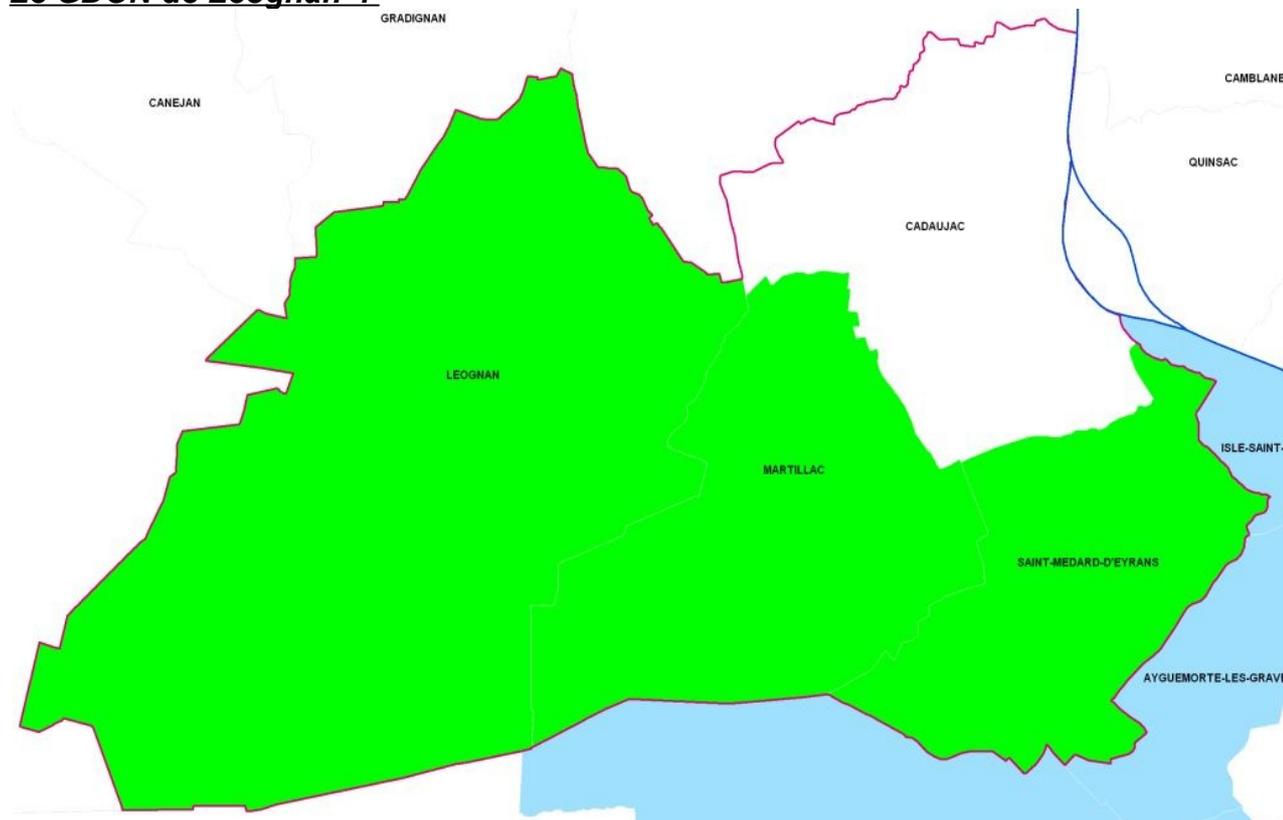
Malgré les découvertes de nouvelles parcelles atteintes par la flavescence dorée, les résultats des prospections dans les zones des GDON (Léognan, Libournais, Nord et Sud Médoc) montrent dans tous les cas de faibles contaminations sur de grandes surfaces couvertes, ce qui justifie malgré tout l'application d'un protocole moins exigeant en insecticides.

Les GDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) sous l'égide de la FDGDON 33 (Fédération Départementale de Groupement de Défense contre les organismes nuisibles) continuent à se développer et à mettre en œuvre des protocoles, validés par le SRAL qui concilient allègement des traitements, piégeage des cicadelles de la flavescence dorée et prospection des zones à risques.

Les protocoles de lutte en GDON en 2010 :



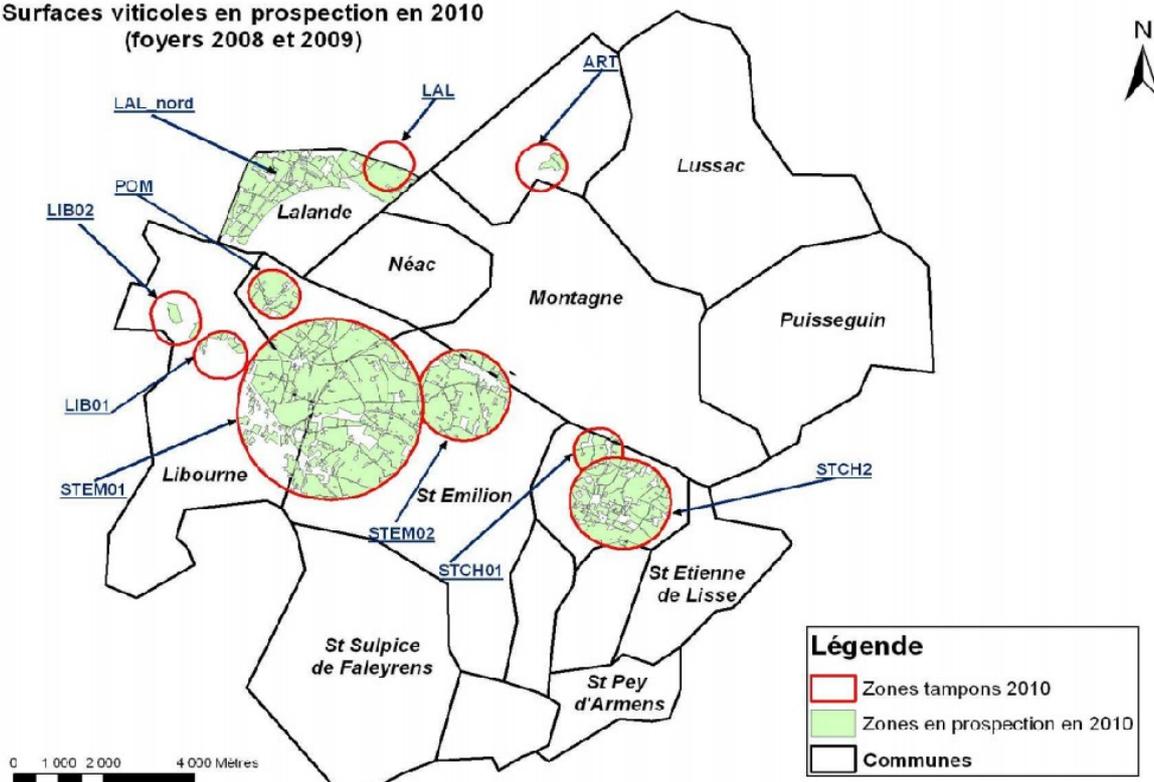
Le GDON de Léognan :



Contact : GDON de Léognan : 1, cours du XXX Juillet – 33000 BORDEAUX 05 56 00 21 90

Le GDON du Libournais

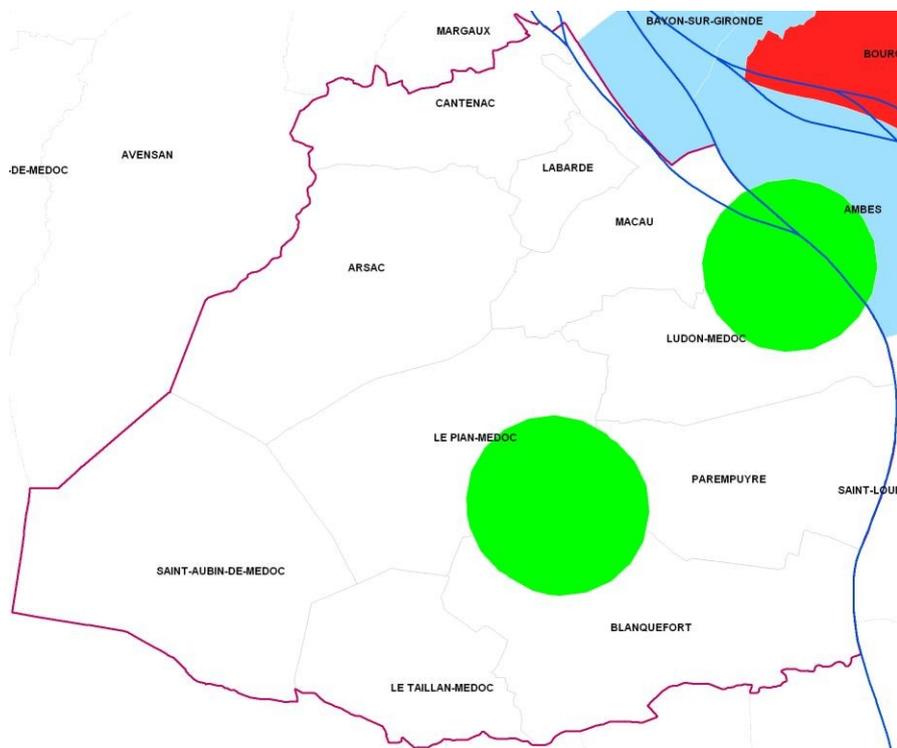
Surfaces viticoles en prospection en 2010
(foyers 2008 et 2009)



Contact : GDON du Libournais Antoine VERPY – 06 82 43 69 81 gdoncfd@yahoo.fr

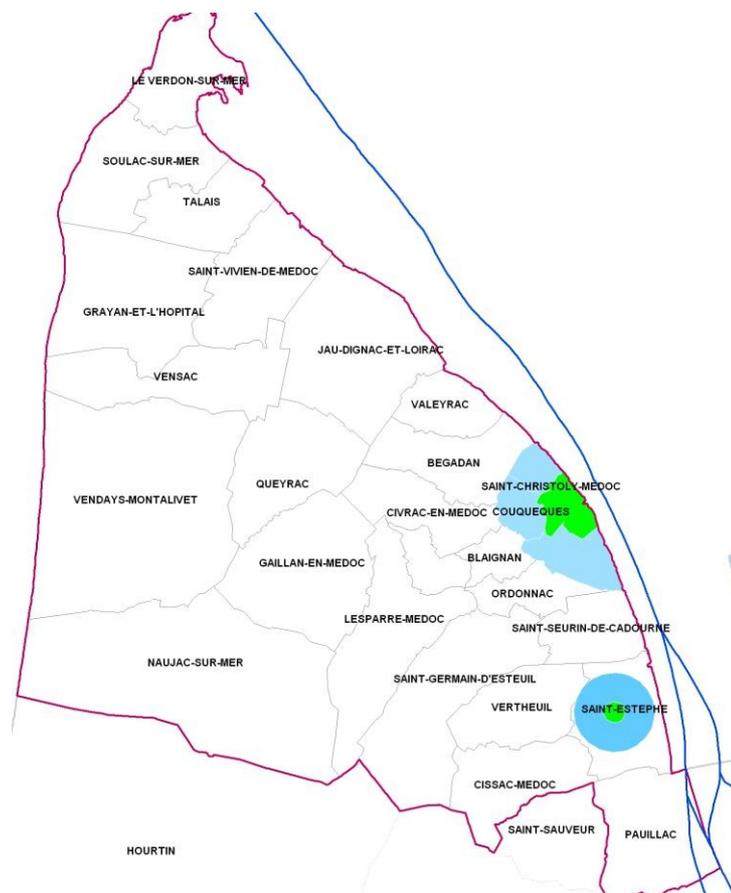
Zone GDON du Sud Médoc

Le GDON du sud Médoc s'est élargi vers le Pian-Médoc pour gérer le foyer de cette commune.



Contact : **Michaël ANNERAUD** – 05 56 59 00 85 - m.anneraud@adar-medoc.org

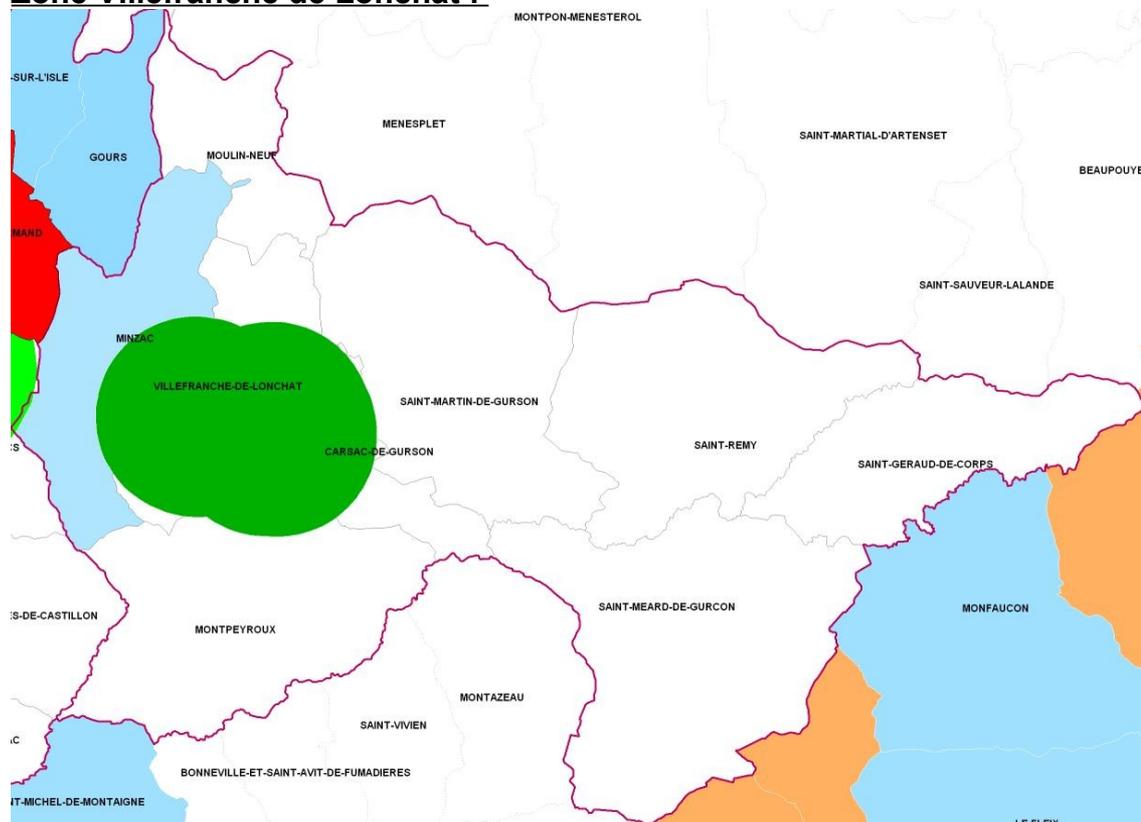
Zone GDON du Nord Médoc



Le GDON du Médoc s'est agrandi vers la zone de Saint-Estèphe et Pauillac

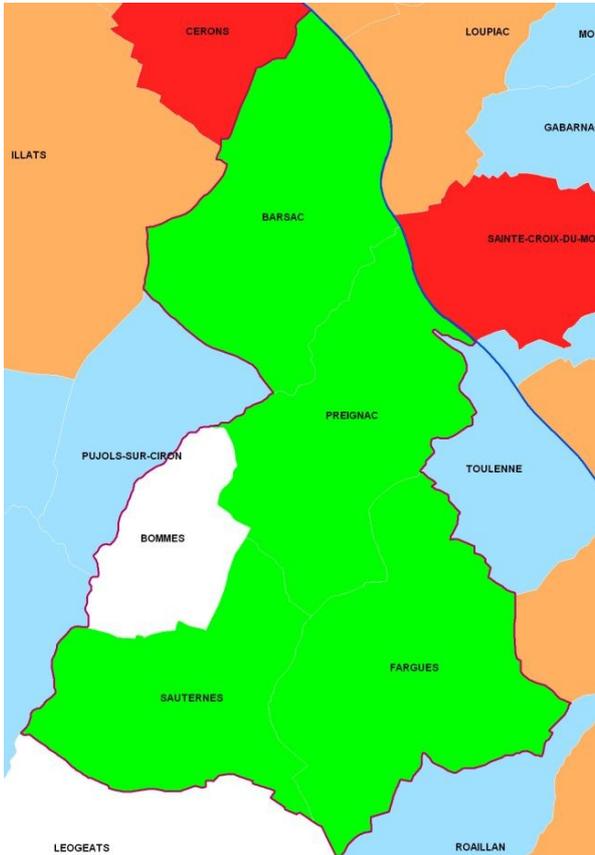
Contact : **Michaël ANNERAUD** – 05 56 59 00 85 - m.anneraud@adar-medoc.org

Zone Villefranche de Lonchat :



La Cave UNIVITIS, présente à la fois en Gironde et en Dordogne a créé le GDON du Gursonnais, afin de maîtriser plus rapidement les conséquences de la découverte d'un foyer important sur la commune de Villefranche de Lonchat, commune qui était jusque là hors Périmètre de lutte obligatoire.

Thierry FOURCAUD – UNIVITIS- 06 07 22 12 22 - thierry.fourcaud@wanadoo.fr



Zone Sauternais :

Sur les communes de Barsac, Bommès, Preignac, Sauternes et Fargues, chaque année de la prospection est réalisée par le lycée viticole de Bommès.

En 2009, cela a permis de montrer une contamination importante sur le secteur qui selon l'analyse de risque du SRAL porterait à 3 le nombre de traitements sur Preignac et Barsac.

Grâce à une surveillance (plan de prospection et piégeage) on peut abaisser le nombre de traitement sur ces communes, c'est ce que souhaite mettre en place l'ODG de Sauternes et Barsac.

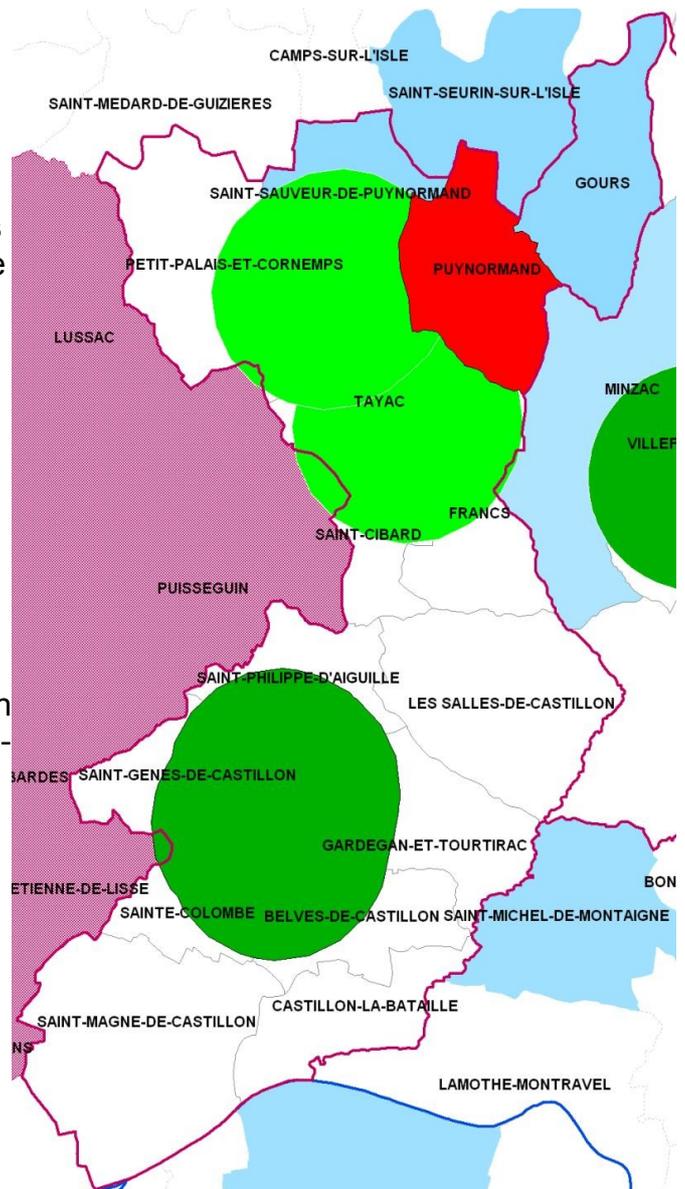
Contacts : Fabrice DUBOURDIEU 06 82 83 92 31,
Nelly GONZALEZ, 06 45 94 56 65.
n.gonzalez@sauternes-barsac.com.

Zone Castillon-Francis :

Suite aux foyers importants découverts lors des prospections 2009, le syndicat de Castillon et de Francis souhaite également mener une action afin de diminuer le nombre de traitements obligatoires, mais aussi d'assainir la zone qui était hors périmètre de lutte jusqu'à présent et qui doit faire face à un fort taux de contamination..

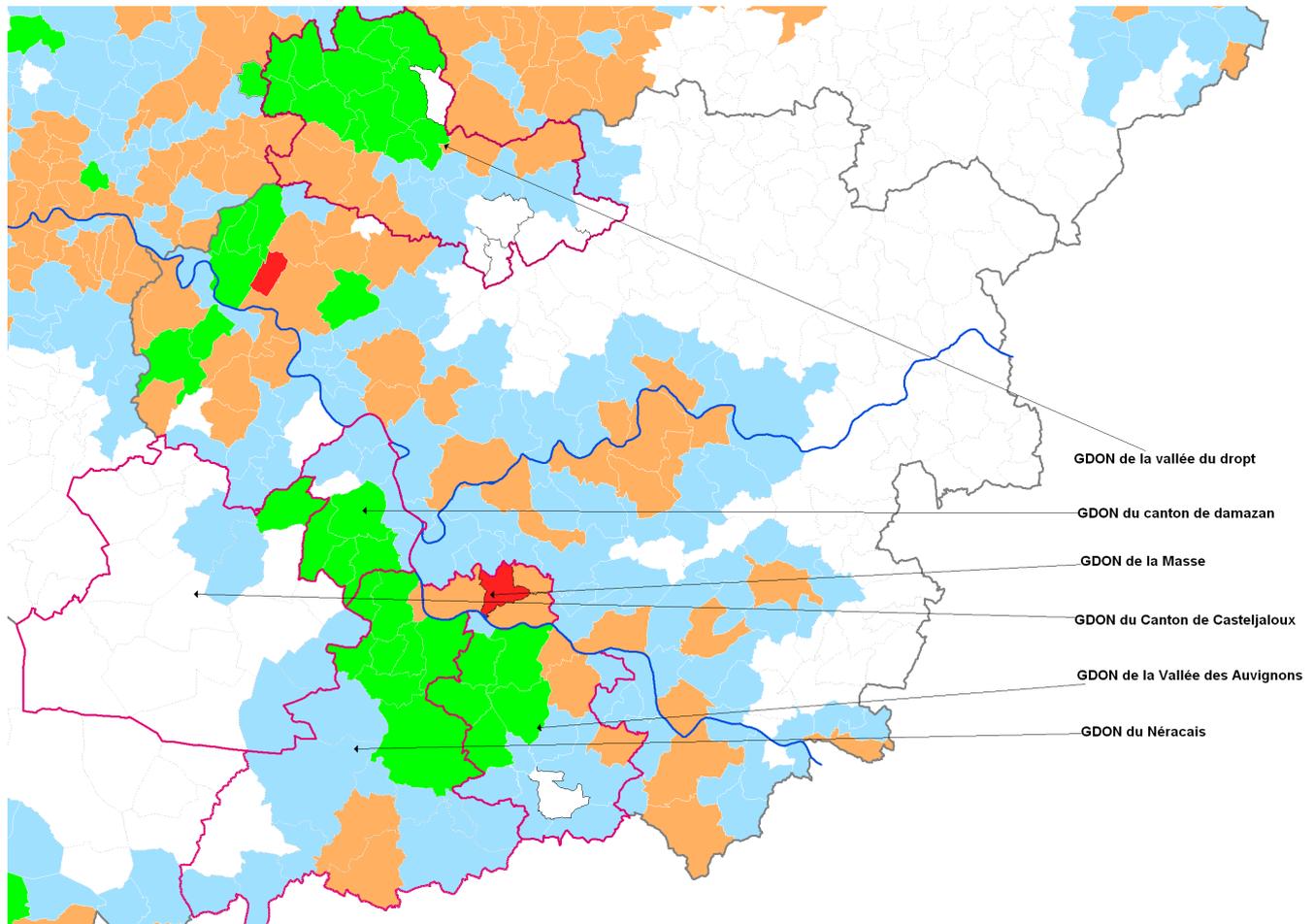
Ce GDON a officiellement été créé suite à l'assemblée générale qui s'est déroulée le 20 avril dernier, il ne reste plus maintenant qu'à signer le cahier des charges Flavescence avec le SRAL.

Contact : Christophe LAVAU, commission technique Syndicat de Castillon 06 07 31 72 35-
christophe.lavau@wanadoo.fr.



Les GDON en Lot et Garonne.

En Lot et Garonne un certain nombre de GDON ont été réactivés pour mettre en œuvre davantage de piégeage et de prospection sur le département :



Contact : FDGDON 47 – jean-jacques.masson@lot-et-garonne.chambagri

Les expérimentations concernant la réduction des traitements et leur bon positionnement sont effectuées par le SRAL depuis 2003.

Dans la lutte obligatoire, les réductions de traitements sont appliquées depuis 2006 sur certaines communes du périmètre de lutte, mais c'est grâce à la mise en place en 2007 du protocole expérimental du GDON du libournais qu'on a pu montrer à grande échelle l'efficacité importante d'un traitement larvicide lorsqu'il était bien positionné et réalisé par l'ensemble des viticulteurs de façon synchronisée.

Le GDON du libournais a été créé grâce à la volonté des professionnels, il a bénéficié de l'appui technique et scientifique du Dr. Maarten van Helden de l'ENITA de Bordeaux qui est intervenu dans la création du protocole, en particulier sur l'aspect zonage et piégeage, grâce à sa connaissance du comportement de *Scaphoïdeus titanus*.

La prise de conscience qu'une action collective efficace, peut-être mise en place sur la gestion de la flavescence dorée, n'est pas propre à la Gironde. Le GDON du Gursonnais récemment créé en Dordogne en est la preuve. De même, dans le Lot-et-Garonne, sur les appellations Buzet, Duras et dans le secteur de Bazens, certains GDON orientent leur activité sur ce sujet.

La volonté première est de faire face à l'échec de la lutte contre la flavescence dorée : les trois années d'expérience du GDON du Libournais montrent qu'une lutte gérée localement avec une implication des professionnels, une présence sur le territoire ainsi qu'une sensibilisation importante des viticulteurs est la solution pour lutter contre cette maladie de la vigne qui prend de l'ampleur chaque année. L'application de traitements insecticides localisés aux foyers est un complément à toutes les autres actions menées par les GDON (formations, prospections, piégeage, communication).

Les projets de GDON sont montés, grâce à la volonté des viticulteurs avec divers partenaires : Syndicats ou ODG, ADAR, ARD-VD, Caves coopératives Vinicoles, Chambre d'Agriculture. Certains d'entre eux interviennent en tant que prestataires du GDON, qui peut également recruter directement des animateurs et/ou techniciens, salariés du GDON.

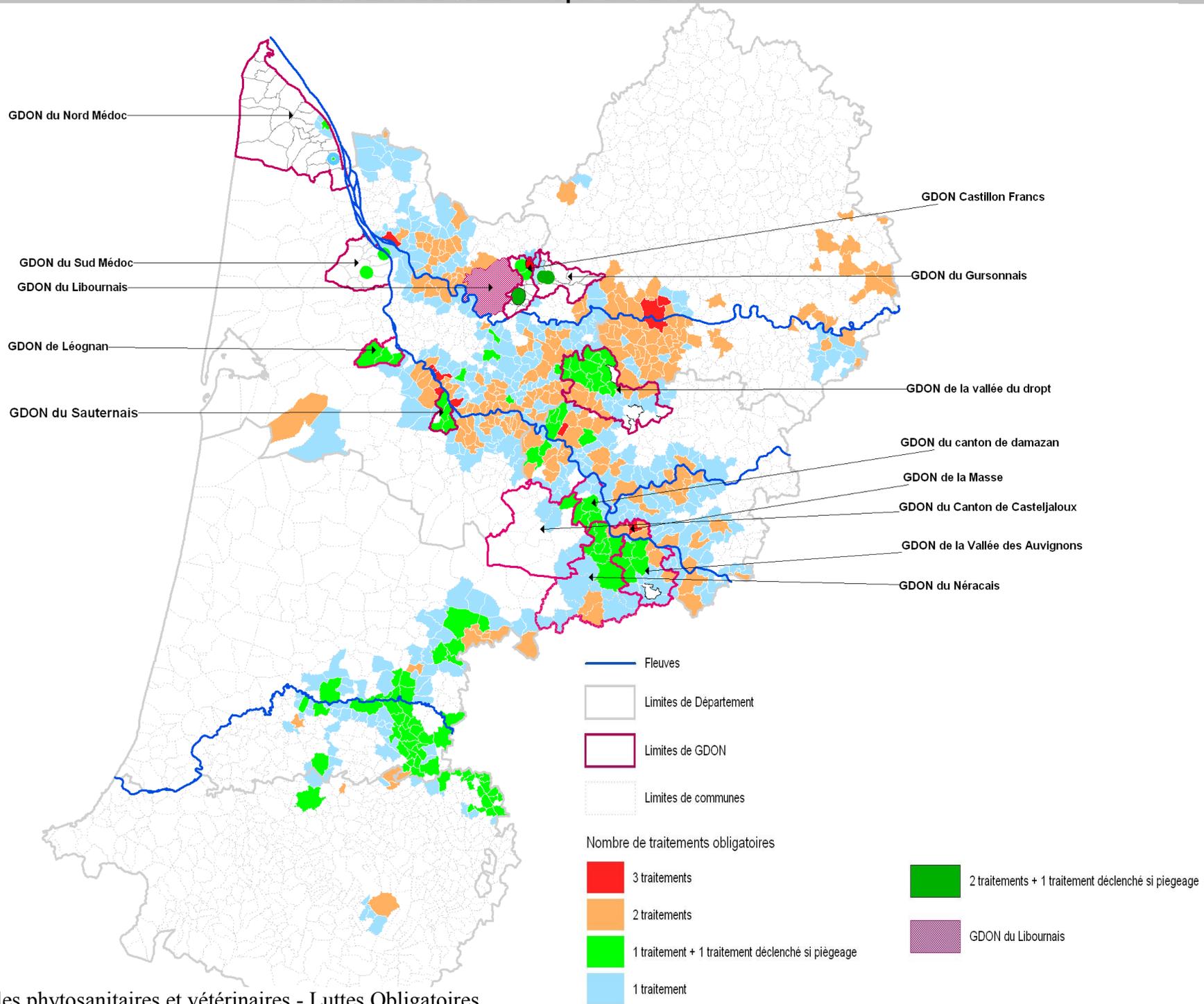
A noter également que Dominique VERGNES de la FREDON apporte son expertise technique sur tous les aspects des protocoles dérogatoires et forme les personnels encadrant la prospection.

Dans tous les cas, Les GDON appliquent la politique de lutte votée par leur conseil d'administration et validée techniquement par le SRAL et la FREDON en ce qui concerne la flavescence dorée.

Carine GARCIA 05 56 00 42 43-06 32 26 45 59 carine.garcia@agriculture.gouv.fr

Dominique Vergnes 05 56 37 95 98 – d.vergnes@fredon-aquitaine.org

FLAVESCENCE DOREE – Aquitaine 2010



DORDOGNE

CANTONS		2 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENTS
BEAUMONT		BEAUMONT, BAYAC	
BERGERAC	BERGERAC		
BERGERAC 2 CANTONS	LEMBRAS	SAINTE GERMAIN ET MONS, SAINT LAURENT DES VIGNES, SAINT NEXANS, COURS DE PILE, CREYSSE	SAINTE SAUVEUR, MOULEYDIER, QUEYSSAC, LAMONZIE-MONTASTRUC
DOMME		DOMME, SAINT CYBRANET, SAINT AUBIN DE NABIRAT	FLORIMONT GAUMIER, CASTELNAU LA CHAPELLE, CENAC ET SAINT JULIEN, DAGLAN, NABIRAT, SAINT LAURENT LA VALLEE, SAINT MARTIAL DE NABIRAT, SAINT POMPONT
EYMET		SAINTE AUBIN DE CADELECH, SAINT CAPRAISE D'EYMET, EYMET, SADILLAC, SINGLEYRAC, SAINTE EULALIE D'EYMET, RAZAC D'EYMET, SAINT JULIEN D'EYMET	SERRES ET MONTGUYARD, SAINTE INNOCENCE, FONROQUE
ISSIGNAC		BOUNIAGUES, COLOMBIER, CONNE DE LABARDE, SAINT CERNIN DE LABARDE, PLAISANCE, SAINT AUBIN DE LANQUAIS, MONSAGUEL, FAUX	SAINTE PERDOUX, MONMDALES
LA FORCE		LA FORCE, PRIGONRIEUX, SAINT PIERRE D'EYRAUD, FRAISSE, GINESTET, SAINT GEORGE BLANCANEIX, SAINT GERY	LE FLEIX, MONFAUCON
LALINDE		SAINTE AGNE, PRESSIGNAC-VICQ	
MONTIGNAC		MONTIGNAC, SAINT AMAND DE COLY, SERGEAC	
SAINTE AULAYE		SAINTE AULAYE	SAINTE PRIVAS DES PRES
SAINTE CYPRIEN		CASTELS, MARNAC	
SALIGNAC AUVIGNES		BORRESE, PAULIN, SAINT GENIES, SALIGNAC-EYVIGUES	
SARLAT LA CANEDA		BEYNAC ET CAZENAC, SAINTE NATHALENE, VEZAC	
SIGOULES		THENAC, LAMONZIE SAINT MARTIN, MONBAZILLAC, POMPORT, ROUFIGNAC DE SIGOULES, SAUSSIGNAC, MONESTIER, FLAUGEAC, GARDONNE, MESCOULES, RIBAGNAC, GAGEAC ET ROUILLAC, RAZAC DE SAUSSIGNAC, SIGOULES	CUNEGES
TERRASON LA VILLEDIEU		LE LARDIN SAINT LAZARE, PAZAYAC	
VELINES		FOUGUEYROLLES, PORT SAINT FOY ET PONCHAPT	SAINTE-MICHEL-DE-MONTAIGNE
VILLAMBRARD		MAURENS	

Communes en lutte obligatoire GDON du Gursonnais : VILLEFRANCHE DE LONCHAT, MINZAC, MOULIN NEUF, SAINT MARTIN DE GURSON, CARSAC DE GURSON, MONTPEYROUX

GIRONDE

CANTONS	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENTS
AUROS		Barie, Brannens, Brouqueyran, Castillon De Castets, Coimères, Pondaurat, Puybarban		Aillas, Auros, Bassanne, Berthez, Lados, Savignac, Sigalens
BAZAS		Cazats		Aubiac, Bazas, Le Nizan
BELIN BELIET		Salles		Belin Beliet
BOURG	Bourg	*Tauriac		Prignac Et Marcamps, Lansac, Samonac, Saint Seurin De Bourg, Bayon Sur Gironde, Pugnac
BRANNE		Saint Aubin De Branne		Jugazan, Naujan Et Postiac, Lugaignac, Saint Germain Du Puch, Génissac, Moulon
LA BRÈDE				La Brède, Isle Saint George, Aygues Morte Les Graves, Castres Sur Gironde, Saint Selves
CADILLAC	Lestiac Sur Garonne, Sainte Croix Du Mont, Paillet, *Rions	Cadillac, Laroque Langoiran Loupiac *Beguey		Donzac, Omet, Capian, Gabarnac, Monprimblanc, Villenave De Rions, Cardan
CARBON BLANC		Saint Sulpice Et Cameyrac, Saint Loubès		Ambares Et La Grave, Saint Vincent De Paul, Sainte Eulalie
CENON				Beychac Et Caillau, Montussan, Yvrac
COUSTRAS				Saint-Seurin-sur-l'Isle
CREON				Haux, Le Tourne, Tabanac
FRONSAC		Fronsac, La Lande De Fronsac, La Rivière, Mouillac, Saillans, Saint Aignan, Saint Germain De La Rivière, Saint Michel De Fronsac Saint Romain La Virvée, Vérac, Périssac, Saint Genès De Fronsac		Cadillac En Fronsadais, Galgon, Lugon Et L'île Du Carney, Tarnes, Villegouge, Asques
GRIGNOLS				Grignols
GUITRES		Lapouyade, Saint Denis De Pile, Saint Ciers D'abzac,		Tizac De Lapouyade, Maransin, Saint Martin Du Bois
LANGON		Bieujac, Castets En Dorthe, Mazères, Saint Pierre De Mons, *Langon		Saint Loubert, Saint Pardon De Conques, Roaillan, Toulence
LIBOURNE		Izon, Les Billaux, Vayres		Arveyres
LORMONT				Ambes
MONSEGUR		Roquebrune, Cours De Monséguir, Landerrouet Sur Ségur, Monséguir, Rimons, Sainte Gemme, Saint Sulpice De Guilleragues, Saint Vivien De Monséguir, Taillecavat		Dieulivol, Le Puy, Coutures, Mesterrieux, Neuffons, Castelmoron D'Albret
PELEGRUE		Landerrouat, Massugas, Pellegrue, Saint Antoine Du Queyret, Saint Ferme		Auriolles, Cazaugitat, Listrac De Durèze, Soussac, Caumont
PODENSAC	*Cérons	Arbanats, Illats, Podensac Virelade, *Portets		Saint Michel De Rieufret, Budos, Landiras, Pujol Sur Ciron
PUJOLS		Doulezon, Gensac	Rauzan	Coubeyrac, Juillac, Mouliets Et Villemartin, Pessac Sur Dordogne, Pujols, Saint Jean De Blaignac, Saint Vincent De Pertignas, Sainte Radegonde
LA RÉOLE		Casseuil, Gironde Sur Dropt, Blaignac, Fontet, Lamothe Landerron, La Réole, Loupiac De La Réole, Mongauzy, Morizes, Noaillac, Saint Exupéry, Saint Hilaire De La Noaille, Hure	Les Esseintes	Camiran, Floudès, Fosses Et Baleysac, Montagoudin, Saint Michel De Lapujade, Bagas, Loubens, Saint Sève, Bourdelle
SAUVETERRE DE GUYENNE		Mauriac, Saint Félix De Foncaude, Gornac		Blasimon, Cleyrac, Saint Hilaire Du Bois, Saint Sulpice De Pommiers, Daubèze, Mérignas, Mourens, Sauveterre De Guyenne, Saint Martin De Lerm, Saint Martin Du Puy, Castelviel, Coirac
SAINTE ANDRE DE CUBZAC		Aubie Et Espessas, Gauriaguet, Peujard, Salignac, Virsac		Cubzac Les Ponts, Saint André De Cubzac, Saint Laurent D'arce, Saint Gervais, Saint Antoine
SAINTE CIERS SUR GIRONDE		Pleine-Selve		Anglade, Braud Et Saint Louis, Reignac, Saint Aubin De Blaye, Saint Ciers Sur Gironde, Saint Palais, Marcellac, Saint Caprais De Blaye

SAINT MACAIRE		Caudrot, Sainte Foy La Longue, Saint Laurent Du Bois, Saint Laurent Du Plan, Saint Maixant, Saint Martin De Sescas, Saint Pierre D'Aurillac Le Pian Sur Garonne		Semens, Verdelaix, Saint André Du Bois, Saint Macaire, Saint Martial
SAINT SAVIN				Cubzenais, Marcenais, Marsas, Cézac, Civrac De Blaye, Saint Christoly De Blaye, Laruscade
SAINTE FOY LA GRANDE		Saint Quentin De Caplong		Caplong, Eynesse, Les Lèves Et Thoumeyragues, Ligueux, Marguéron, Pineuilh, Riocaud, Saint André Et Appelles, Saint Avit De Soulège, Saint Avit Saint Nazaire, Saint Philippe Du Seignal, Sainte Foy La Grande
TARGON			Frontenac Arbis	Baigneaux, Cantois, Escoussans, Ladaux, Lugasson, Martres, Saint Pierre De Bat, Soulignac

Nouvelles communes limitrophes entrant dans le PLO, nouvelles communes contaminées entrant dans le PLO, communes du PLO ayant eu des modifications sur le nombre de traitements, *Nouvelle commune contaminée

Communes en Lutte Obligatoire en GDON :

GDON du Libournais : Montagne, les Artigues de Lussac, *St Emilion, st Christophe des bardes, Libourne, Pomerol, *Lalande de Pomerol, St-Hippolyte

GDON de Léognan : Léognan Martillac, *Saint Médard d'Eyrans

GDON du Nord Médoc : *Saint Estèphe, Saint Seurin De Cadourne, Cissac Médoc, Pauillac, Vertheuil, Saint Christoly Médoc, *Saint Yzans De Médoc, Bégadan, Couquèques, Ordonnac, Blaignan

GDON du Sud Médoc : Saint Aubin De Médoc, Le Taillan Médoc, *Le Pian Médoc, Macau, Parempuyre, Castelnau de Médoc, Arzac, Labarde, Cantenac, Ludon Médoc,, Blanquefort.

GDON de Castillon-Francis : *Gardéjan et Tourtirac, *Saint Genès De Castillon, Belvès de Castillon, Les Salles de Castillon, Saint Philippe D'aiguille, Sainte Colombe, *Puynormand, *Tayac, * Petit Palais Et Cornemps, Saint Sauveur De Puynormand, Gours, Francis, Saint Cibard.

GDON du Sauternais : Barsac, Preignac, Fargues, Sauternes.

LANDES

ZONE	2 TRAITEMENTS	1+1 TRAITEMENT	1 TRAITEMENT
ARMAGNAC	BETBEZER, LABASTIDE D'ARMAGNAC, LAGRANGE, MAUVEZIN D'ARMAGNAC, PARLEBOSQ,	ARTHEZ-D'ARMAGNAC, LE FRECHE, SAINT JULIEN D'ARMAGNAC, SAINT JUSTIN, VILLENEUVE DE MARSAN	CASTANDET, CRÉON-D'ARMAGNAC, ESCALANS, ESTIGARDE, GABARRET, LACQUY, MONTEGUT, PERQUIE, POUYDESSEAUX, SAINT GOR, SARBAZAN, VIELLE-SOUBIRAN
TURSAN		AIRE SUR ADOUR, BUANES, BAHUS-SOUBIRAN, CASTELNAU DE TURSAN, , CLASSUN, , CLEDES, FARGUES, LARRIVIERE, LACAJUNTE, EUGENIE-LES-BAINS, GEAUNE, MIRAMONT-SENSACQ , PAYROS-CAZAUTETS, PECORADE, PIMBO, PUYOL-CAZALET, SAINT-LOUBOUER, URGONS, VIELLE-TURSAN, PHILONDENX	BATS, MAURIES, SAMADET, SORBETS
CHALOSSE	MONTFORT-EN-CHALOSSE	AMOU, MONTGAILLARD, MUGRON, POYANNE, SAINT SEVER, SOUPROSSE	AUDIGNON, BANOS, BERGOUEY, EYRES-MONCUBE, MAYLIS, MONTAUT, ONARD, SAINT GEOURS-D'AURIBAT, ARSAGUE, BONNEGARDE, BRASSEPOUY, HAURIET, LAUREDE, LOURQUEN, NASSIET, NERBIS, NOUSSE, POYARTIN AUBAGNAN, COUDURE, SARRAZIET, TOULOUZETTE, MONTSOUE, TARTAS, MEILHAN, LE LEUY, LAMOTHE
MARSAN		BASCONS, BRETAGNE DE MARSAN, GRENADE SUR ADOUR, SAINT MAURICE SUR ADOUR, LAGLORIEUSE	ARTASSENS, AURICE, BORDERES-ET-LAMAZAN, MAURRIN, PUJO-LE-PLAN, SAINT-CRICQ-VILLENEUVE, SAINTE-FOY, SAINT PIERRE-DU-MONT, BENQUET, BOUGUE

LOT ET GARONNE				
	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1 TRAITEMENT	1 TRAITEMENT
AOC Buzet :	Montesquieu (Nord-est)	Sainte-Colombe-en-Bruilhois	Bruch, Buzet-sur-Baise, Calignac, Damazan, Espiens, Feugarolles, Lavardac, Leyritz-Moncassin, Mongaillard, Montagnac-sur-Auvignon, Nérac, Puch-d'Agenais, Saint-Léon, Vianne, Villefranche-du-Queyran, Saint-Pierre-de-Buzet, Xaintrailles, Montesquieu (sauf Nord Est)	Barbaste, Ambrus, Moncaut, Pompiey
AOC Duras			Moustier, Auriac-sur-Dropt, Pardaillan, Saint-Sernin, Savignac-de-Duras, Baleyssagues, Duras, Esclottes, Sainte-Colombe-de-Duras, Villeneuve-de-Duras La Sauvetat du Dropt, Loubès-Bernac, Saint-Astier, Saint-Jean-de-Duras	
AOC Marmandais	Beaupuy	Bouglon, Cambes, Escassefort, Lé vignac-de-Guyenne, Mauvezin-sur-Gupie, Monteton, Peyrière, Romestaing, Saint-Avit, Saint-Géraud, Samazan, Seyches,, Marmande, Meilhan-sur-Garonne, Montpouillan, Saint-Sauveur-de-Meilhan	Cocumont, Marcellus, , Virazeil. Castelnau-sur-Gupie Lagupie Saint-Martin-Petit, Sainte-Bazeille	Caubon Saint Sauveur
AOC ARMAGNAC		Lannes, Mézin,		Andiran, Brax, Durance, Francescas, Le Fréchou, Lasserre, Moncrabeau, Poudenas, Réaup-Lisse, Sainte-Maure-de-Peyriac, Saint-Pé-Saint-Simon
AOVDOS COTES DU BRUHLOIS		Astaffort, Aubiac, Clermont-Soubiran, Layrac.		Caudecoste, Cuq, Estillac, Fals, Fieux, Grayssas, Lamontjoie, Laplume, Marmont-Pachas, Moirax, Nomdieu (le), Roquefort, Saint-Romain-Le-Noble, Saint-Urcisse, Saumont (le)
Vin de table	Bazens	Sérignac-sur-Garonne, Thouars-sur-Garonne, Agnac, Allez-et-Cazeneuve, Bias, Boé, Casseneuil, Clairac, Clermont-Dessous, Colayrac-Saint-Cirq, Dolmayrac, Fauillet, Fourques-sur-Garonne, Frégimont, Gontaud-de-Nogaret, Lacépède, Lafitte-sur-Lot, Laroque-Timbaut, Lauzun, Pont-du-Casse, Port-Ste-Marie, Saint-Etienne-de-Fougères, Saint-Pierre-sur-Dropt, Sainte-Livrade-sur-Lot, Temple-sur-Lot, Varès.		Agen, Agmé, Allemans-du-Dropt, Argenton, Bajamont, Bon-Encontre, Bourgougnague, Bourran, Calonges, Cassignas, Castelculier, Casteljaloux, Castelmoron, Caumont-sur-Garonne, Cazac, Cours, Croix-blanche (la), Douzains, Fauguerolles, Fongrave, Foulayronnes, Granges-sur-Lot, Grateloup, Grézet-Cavagnan, Hautesvignes, La Réunion, Labastide-Castel-Amouroux, Lafox, Lagrùère, Lalandusse, Laparade, Ledat (le), Longueville, Madaillan, Miramont-de-Guyenne, Monbalen, Monclar, Monheurt, Montignac-Toupinerie, Montpezat, Nicole, Pailloles, Passage d'Agen (le), Pinel-Hauterive, Pujols, Puysserampion, Roumagne, Sauvagnas, Sauveterre-Saint-Denis, Sembas, Sénestis, Sérignac-Péboudou, Sainte-Colomb-de-Lauzun, Saint-Hilaire-de-Lusignan, Saint-Léger, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Pastour, Saint-Robert, Saint-Sardos, Saint- Sixte, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, Sainte-Gemme-Martailac, Sainte-Marthe, Taillebourg, Tonneins, Vertheuil-d'Agenais, Villeneuve-sur-Lot, Villeton.
Vin de pays :				Lusignan-Petit, Prayssac, Gaujac, Saint-Pardoux-du-Breuil, Saint-Laurent, Aiguillon, Birac-sur-Trec, Couthures-sur-Garonne, Galapian, Jusix, Lagarrigue, Puymiclan, Saint-Salvy.

PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ZONE	2 TRAITEMENTS	1+1 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENTS
JURANÇON	LASSEUBE,		ESCOU, ESCOUT, ESTIALESQ, OGEU-LES-BAINS
VIC-BILH		ARROSES, AUBOUS, AURIONS-IDERNES, AYDIE, BETRACQ, MONCLA, PORTET, CASTILLON DE LEMBEYE, CORBERES-ABERE, GAYON, LASSERRE, MONCAUP, CONCHEZ-DE-BÉARN, DIUSSE, CROUSEILLES, SEMÉACQ-BLACHON,	BASSILLON-VAUZE, LALONGUE, LESPIELLE
AUTRE	LACADÉE, CABIDOS, MALAUSSANE	GARLIN, ORTHEZ	MONTAGUT, POURSIUGUES-BOUCOUE, BOEIL, BOUEILHO, LASQUE, BONNUT, RIBARROUY